



MAIRIE DE MONTMOREAU

- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_05_45

Date de convocation du conseil : **2 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **25**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **16**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme BLANDINEAU Annette
Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
Mme CHASTEL Ita

Objet : **Valorisation des certificats d'Economie d'Energies dans le cadre du projet de l'Aire couverte**

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : M. DESBROSSE Jérôme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 (dite loi POPE), ayant instauré le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),

Vu le projet de réhabilitation de l'aire couverte porté par la commune de Montmoreau,

Vu l'opportunité de bénéficier d'une aide financière liée aux économies d'énergie générées par ces travaux,

Considérant que les travaux engagés dans le cadre de ce projet sont susceptibles d'être éligibles à l'obtention de CEE,

Considérant que la procédure de valorisation des CEE est complexe et nécessite des compétences techniques spécifiques,

Considérant la proposition de confier la gestion de ce dossier à une société spécialisée dans le domaine des CEE,

AR Prefecture

016-200063105-20250507-D2025_05_45-DE
Reçu le 12/05/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une consultation auprès de sociétés spécialisées dans la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, en vue de confier la gestion du dossier lié à la réhabilitation de l'aire couverte.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou tout document utile à la mise en œuvre de cette valorisation et à percevoir la subvention associée.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 07/05/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 12/05/2025




Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN